# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 DECEMBRE 1844.



PAR MAGNE & WEISSE.

No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

[illegible] 12

[illegible] 5

## AVANCES D'ARGENT.

[illegible]

## HOTEL DORLEANS

RUE DE CHARTRES

[illegible]

## DEPOT DE CIGARES

[illegible]

## Marchandises Sèches.

MARCHANDISES POUR ETRENNES.

[illegible]

ARTICLES DE NOUVEAUTES, EN FER.

NEW YORK.

[illegible]

E. SMITH & Co., Agents,

[illegible]

C. YALE Jr.,

No 11 RUE DE CHARTRES, NLLE. ORLEANS.

Marchandises—Fantaisies.

[illegible]

AUX PLUS BAS PRIX.

[illegible]

ARTICLES POUR ROBES:

[illegible]

AUSSI,

[illegible]

RUBANS:

[illegible]

AUSSI

[illegible]

DENTELLES

[illegible]

AU MAGASIN FASHIONABLE,

Rue de Chartres, 121, entre Conti et St. Louis.

[illegible]

COLLEGE WASHINGTON

[illegible]

## GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Magasin d'Habillements, en gros et en détail,

[illegible]

## HOTEL DE VILLERS

[illegible]

## Lycée De Villers,

CI-DEVANT

INSTITUTION BUFFET.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES ANCIENNES ET DES LANGUES MODERNES,

Etudes Classiques, Commerciales et Beaux-Arts.

53, rue Bourbon, entre la rue Bienville et la rue de la Douane.

M. DE VILLERS, ancien directeur du collège de la Guadeloupe, et auteur d'une nouvelle méthode d'enseignement, a l'honneur d'informer les parens et les chefs de famille de la ville et des environs, qu'il vient de prendre la direction de l'établissement connu jusqu'à ce jour sous le nom d'INSTITUTION BUFFET.

M. De Villers se propose d'organiser entièrement cette institution, et d'y adapter son nouveau plan d'éducation.

Ilose se flatter que dans cette tâche difficile, son efforts seront secondés, et lui mériteront l'approbation et le patronage de tous ceux qui s'intéressent sincèrement aux progrès de l'éducation, à la diffusion des lumières, et par conséquent à l'avenir de la jeunesse.

(☞ Depuis plusieurs années, je me livre à l'enseignement des langues. J'ai reconnu que le système d'étude que j'ai adopté, en même temps qu'il abrégeait l'enseignement lui-[illegible] un grand nombre de difficultés et en de-[illegible] l'aridité.

En effet, quoique s'astreignant à suivre la voie routinière des études classiques, il a pu se convaincre que l'enfant est, dès l'abord, rebuté par des règles qu'il ne comprend point, et que ce n'est qu'après plusieurs années de patience et d'ennui, que commence à se dérouler pour lui, ce chaos inextricable de règles d'exceptions sur exceptions, d'une syntaxe sans application, qui ne laisse dans son esprit que vague et incertitude.

C'est après avoir médité sur les opérations de l'intelligence des jeunes élèves, après avoir, en quelque sorte, depuis le berceau, suivi les progrès d'un enfant, que je me suis rendu compte des causes qui font que l'on ne sait pas, après plusieurs années et que parfois l'on consume une première jeunesse, qu'il ne sait insuffisamment ni écrire, ni parler une seule langue, et que, ne sachant pas les règles et les principes pour les appliquer à bon escient, il ne sait ni parler ni écrire.

Mon but, en publiant mon système, n'est point de faire [illegible] mais seulement de faciliter l'étude de la langue française, et de rendre aux jeunes élèves, en leur ôtant une partie de leur ennui, le goût de l'étude, et de leur faire connaître, par l'application, les principes de la langue française, et les principes et les règles de la syntaxe, tout le complément de ces mots que trop souvent, dans leur première jeunesse, ils ont eu le chagrin de prononcer, sans en connaître le sens, et dont ils ont souvent, dans leur âge mûr, été obligés de rougir.

Je passerai rapidement en revue les phrases que la routine bat et rebat à l'oreille de n'importe quel élève, et les différentes définitions des classiques et des doctrinaires, que trouvent insaisissables, car, jusqu'à habitude d'apprécier les choses, nous pouvons nous tromper, et nous avons par les [illegible] et les [illegible] et [illegible] et [illegible] et